

Association DARWIN

BULLETIN d'INSCRIPTION

BROCANTE/VIDE GRENIER

ANNEE 2023

Cette manifestation aura lieu sur le **parking couvert et extérieur de CARREFOUR rue des Peupliers à CUSSET.**

Les inscriptions seront acceptées jusqu'au **4 octobre 2023** dans la mesure des places disponibles et devront être accompagnées de leur règlement. La publicité sera assurée par la presse locale et par voie d'affiches. Un coin buvette et une possibilité de restauration seront mis à votre disposition afin de vous permettre de vous restaurer si vous le souhaitez..

Depuis le lancement de cette brocante nous avons toujours pris toutes les inscriptions, qu'elles soient aussi bien sur le parking couvert que sur le parking extérieur, et nous avons toujours demandé le règlement à l'inscription sans possibilité de remboursement sauf cas de force majeure (maladie, décès, etc... sur présentation d'un justificatif).

Vu l'agressivité de certaines personnes sur le fait que nous ne remboursions pas s'il pleut, bien qu'elles aient été prévenues et qu'elles aient accepté nos conditions, nous avons donc décidé depuis 2022, de ne prendre que les inscriptions pour le parking couvert afin d'éviter toute réclamation, Il va cependant de soi que toute personne qui désirera malgré tout réserver pour l'extérieur prendra bien note qu'il n'y aura aucun remboursement possible s'il pleut. **Cette réservation sera considérée comme définitive et non remboursée en cas d'annulation de l'exposant. Par contre si la brocante venait à être annulée par l'organisateur, toute personne inscrite serait intégralement remboursée.**

Les inscriptions pour les parkings extérieurs seront prises et encaissées le jour de la brocante par ordre d'arrivée.

L'association DARWIN vous attend et vous souhaite une très bonne journée.

REGLEMENT

Article 1 : Cette brocante est exclusivement réservée aux particuliers suivant la réglementation en vigueur.

Article 2 : A l'exception de 2 ou 3 exposants définis préalablement par l'association, aucun commerçant de métiers de bouche ne sera accepté. Il en sera de même pour les exposants qui amèneront les produits de leur jardin (poireaux, tomates, etc...), leurs cultures florales ainsi que leurs pots de confitures. En cas de non respect de cet article l'association se réserve le droit de refuser l'exposant sans discussion possible.

Article 3 : Le jour de leur déballage, et afin de remplir le cahier d'enregistrement (en cas de contrôle des services de la Préfecture de Police), les exposants devront obligatoirement être en possession d'une pièce d'identité. Aucun exposant ne sera accepté sans cette pièce.

Article 4 : Une autorisation parentale sera exigée pour les **exposants mineurs.**

Article 5 : Les participants certifient sur l'honneur ne vendre lors de cette manifestation, que des **objets usagés. La vente d'objets neufs n'est en aucun cas autorisée et les exposants seront refusés ou devront ranger ces objets et ne laisser que ceux qui seront usagés faute de quoi ils seront expulsés.**

Article 6 : Le formulaire de demande d'inscription est à remplir de façon complète, de manière lisible et à retourner à l'adresse indiquée. Le règlement doit être conservé par chaque exposant qui doit en prendre connaissance et strictement s'y conformer.

Article 7 : Les emplacements seront attribués dans l'ordre de réception des demandes. Les réservations non accompagnées de leur règlement seront considérées comme nulles. En raison des frais importants engagés, les annulations ne donneront lieu à aucun remboursement. Les emplacements seront attribués par l'association «

DARWIN » et ne donneront lieu à aucune réclamation. **Et quel que soit le parking, c'est un minimum de 2 places obligatoires qui devra être prises pour le stationnement d'un véhicule en fond de stand en travers.**

Article 8 : Quelques jours avant la manifestation, ou le jour-même pour les arrivants de dernière minute, à partir de **6H30**, les numéros d'emplacements attribués seront communiqués aux exposants, de sorte qu'ils puissent déballer sur le stand qui leur a été réservé. Aucune modification de disposition des emplacements ne sera autorisée. Dès la marchandise installée sur les stands les exposants resteront derrière les stands jusqu'à la fin de la manifestation ou devront être mis à l'extérieur de l'enceinte réservée à cet effet.

Article 9 : Tout emplacement réservé sur le parking couvert et non occupé à 8H15 (même payé) sera redistribué sans aucun recours.

Pour le parking couvert, les inscriptions seront prises jusqu'à 8H15 maximum.

Article 10 : Les exposants sont prisés de ne pas quitter leur stand avant l'heure fixée dans le présent règlement par respect pour les visiteurs, leurs voisins exposants et les organisateurs.

Article 11 : L'Association « DARWIN » se réserve le droit de refuser toute candidature ou d'exclure tout exposant qui, à son avis, troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, et cela sans qu'il puisse être réclamé aucune indemnité d'aucune sorte.

Article 12 : La loi contre le racisme, la xénophobie ou antisémitisme, interdit l'exposition d'objets nazis.

Article 13 : Les objets exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire et seront assurés par leurs soins. **Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration pouvant survenir sur les stands ou dans le périmètre de la manifestation.**

Article 14 : **Les exposants sont civilement responsables vis-à-vis des tiers pour tout accident, dommage ou perte qu'eux ou leur étal pourrait causer.**

L'Association «**DARWIN**» n'encourt aucune responsabilité quant aux préjudices, de quelque nature qu'ils soient, que l'exposant pourrait subir suite à la dégradation volontaire ou non du matériel placé sur les stands ou ceux qui seraient occasionnés à tes tiers par un exposant.

Article 15 : Chaque exposant devra apporter son matériel (tables, plateaux avec tréteaux, sièges) et devra louer un minimum de 2 places de parking au prix de **5€ la place**,

Il est impératif que chaque exposant apporte ses sacs poubelles et laisse l'endroit qu'il a occupé dans un état correct qu'il devra le libérer au plus tôt à 17H30. Chaque exposant devra ramener ses sacs poubelles chez lui, aucun containers n'étant mis à notre disposition pour cette manifestation. Il devra en faire de même avec ses cartons vides que nous lui conseillons de plier au préalable.

Article 16 : Tout exposant qui s'installera de sa propre initiative avant l'heure et hors emplacement prévu, sera dans l'obligation de déménager son stand et sans discussion possible. **Il en sera de même pour tout exposant qui se sera trompé d'emplacement : celui-ci devra démonter son stand et le remonter à l'emplacement qui lui a été réservé sauf s'il se met d'accord avec l'autre exposant.**

Article 17 : Par leur inscription, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre l'association « Loisirs et Voyages avec les Chiens Verts » et acceptent le règlement.

Article 18 : Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur.

Article 19 : Pour une bonne organisation, nous vous demandons de nous retourner vos inscriptions pour le **4 OCTOBRE 2023 dernier délai accompagné de votre règlement.**

Article 20 : **Aucun remboursement d'emplacement ne sera effectué, sauf en cas de maladie sur présentation d'un certificat médical ou d'hospitalisation.**

Renseignements et inscriptions

Association « DARWIN » – Centre Eric Tabarly – 28 impasse du Champ d'Auger – 03300 CUSSET ou tel. 04.70.97.88.56 (heures des repas uniquement)

Ou darwinbroc@gmail.com

Association DARWIN

BULLETIN D'INSCRIPTION

BROCANTE/VIDE-GRENIER

DU DIMANCHE 8 OCTOBRE 2023

Coupon réponse à compléter et renvoyer obligatoirement accompagné de votre règlement pour être validé à : Association « DARWIN » Centgre Eric Tabarly – 28 impasse du Champ d'Auger – 03300 CUSSET

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel. Dom. : tel. Portable :

Adresse mail :@.....

Nature de la pièce d'identité :
.....N°..... date et lieu de délivrance
.....

Je réserve : places sur le **parking couvert (minimum de 2 places)**

Prix de la place de 2m20 = 5,00 € soit un total de = €

Je règle ce jour mon emplacement : en espèces
en chèque

chèque à l'ordre de Association « DARWIN »

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné (e)..... Certifie que la brocante organisée par l'association « DARWIN » le DIMANCHE 8 OCTOBRE 2023 est la 1^{ère}, 2^{ème} (1) à laquelle je participe depuis le 1^{er} janvier 2023.

Je m'engage à respecter les restrictions imposées par le protocole sanitaire et prends note qu'en cas de désaccord et d'irrespect des consignes, je risque d'être renvoyé (e) de la brocante sans recours ni remboursement possible.

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter.

Fait àle.....

Signature,